

Février 2025

COUDRECEAU
BRUNELLES
MARGON



 **infos**



n°18

Bulletin d'information municipale

Pour nous contacter

Mairie d'Arcisses

Tél : 02 37 52 02 70

Mail : mairie@arcisses.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 / 12h30 - 14h / 17h30

Permanences des mairies annexes

Mairie annexe de Brunelles Tél : 02.37.52.01.04

Permanence maire délégué : mercredi de 10h à 12h

Le jeudi secrétaire après-midi de 14h à 17h

Mairie annexe de Coudreceau Tél : 02.37.29.29.52

Le vendredi après-midi de 14h à 17h

Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

Mercredi de 16h à 18h

Vendredi de 15h30 à 17h30

Don du sang

Prochaines collectes du don du sang à l'Espace socioculturel de Margon :

11 février 2025

1er avril 2025

3 juin 2025



Etat civil

Naissances - Arcisses

Coudreceau

Rachel CONSTANTIN

19 septembre

Damiann DEPIERRE

1er octobre

Adèle FOREAU

22 octobre

Wesley BOUVIER

24 octobre

Ayden MONFROY

14 novembre

Logan CAILLOT

14 décembre

Nil SCHECK

10 janvier

Brunelles

Charlie BARBAZ CIROU

28 novembre

Margon

Emy VOYER

16 janvier

Décès - Arcisses

Margon

Jean-Pierre MEYER

26 septembre

Jean-Pierre LEMONNIER

23 octobre

Henri THIROUARD

16 novembre

André PLAYE

10 décembre

Edouard KAWA

10 décembre

Pierre LOYER

26 décembre

Guy PELLETIER

17 janvier

Françoise PROUST

2 février

Calendrier des fêtes et manifestations

- 🌿 Foire aux arbres – Festiv'halle – Margon
 - 🌿 Croqueurs de pommes – Margon
 - 🌿 Soirée Théâtre - Patrimoine Brunelles Champrond
 - 🌿 Loto – Comité des Fêtes – Brunelles
 - 🌿 Heure du Poème 15 H - Bibliothèque Coudreceau
 - 🌿 Assemblée Générale – Patrimoine Brunelles Champrond
 - 🌿 Concert Au Cœur des Ames
 - 🌿 Loisirs créatifs – AFLAC – Coudreceau
 - 🌿 Grenouillade – Les Grilladins - Margon
 - 🌿 Chasse aux œufs – Festiv'halle- Margon
 - 🌿 Opéra en campagne - Margon
 - 🌿 Randonnée nocturne - Comité des Fêtes – Brunelles
 - 🌿 Matinée sportive - APE Les Lousticks - La Halle de Margon
 - 🌿 Brocante – AFLAC- Coudreceau
 - 🌿 Randonnée et barbecue - les Sentiers du Perche – Margon
 - 🌿 Sorties de nuit à 21 H – Cyclo Sport Margonnais - Margon
 - 🌿 Soirée discothèque jeunes – Margon
 - 🌿 Tri loisirs – Cyclo Sport Margonnais - Margon
 - 🌿 Sortie annuelle à Giverny – Les Sentiers du Perche – Margon
 - 🌿 Sport en ville – Les Sentiers du Perche à Nogent le Rotrou
 - 🌿 Brocante – Comité des Fêtes – Brunelles
 - 🌿 Randonnée Dinatoire – GILLOQ – Brunelles
 - 🌿 Cochon grillé – AFLAC /Commune – Coudreceau
 - 🌿 Randonnée VTT et Pédestre - Comité des Fêtes – Brunelles
 - 🌿 Omelette géante - Festiv'halle - Margon
 - 🌿 Fête de la Bourbonnaise - Comité des Fêtes - Margon
- Dimanche 2 mars
Dimanche 2 mars
Samedi 8 mars
Samedi 15 mars
Samedi 15 mars
Vendredi 21 mars
Samedi 29 mars
Dimanche 30 mars
Samedi 12 avril
Mercredi 23 avril
Vendredi 25 avril
Samedi 26 avril
Dimanche 27 avril
Dimanche 11 mai
Jeudi 15 mai
Samedi 17 mai
Samedi 17 mai
Dimanche 25 mai
Jeudi 5 juin
Samedi 7 juin
Lundi 9 juin
Samedi 14 juin
Samedi 21 juin
Dimanche 22 juin
Vendredi 27 juin
Samedi 28 juin



Chers concitoyens,

L'année 2024 a laissé derrière elle un sentiment d'instabilité marqué, à la fois sur le plan politique et économique. Les tensions qui secouent notre pays sont une réalité que nul ne peut ignorer. Beaucoup d'entre vous expriment un profond désarroi face à un contexte national où les décisions prises paraissent être en contradiction avec les souhaits de la population.

En tant que maire, je partage votre frustration face à cette distance croissante entre les citoyens et leurs représentants. Les français, qui marquent déjà une certaine défiance à l'égard du pouvoir, vont encore un peu plus s'en éloigner.

Je crains que les décisions prises au sommet de l'Etat n'aient des incidences sur la vie de nos petites communes. Que cela modifie même le regard que portent nos administrés sur les élus de terrain. A force de ne pas respecter le choix des français, on les conforte dans

l'idée binaire qu'il y a ceux qui décident et ceux qui subissent ces décisions !

Mais ici, à notre échelle locale, nous avons le devoir de préserver les valeurs qui nous tiennent à cœur : dialogue, transparence et proximité. Je tiens à vous réaffirmer que notre commune reste un lieu où vos voix sont écoutées et respectées. Nous continuerons à porter vos aspirations, vos inquiétudes et vos espoirs, en les défendant avec force auprès des instances régionales et nationales.

Faire face au dérèglement climatique :

Inondations

Parmi les grands défis de notre temps, le dérèglement climatique est sans doute l'un des plus urgents et des plus visibles. Cette année encore, nous avons été confrontés à des phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde et dans une moindre mesure sur notre commune par les inondations du 9 et 10 octobre 2024.

Je souhaite adresser un message de soutien à toutes les familles et entreprises qui ont été impactées.

Face à ces événements, nous avons vu éclore des élans de solidarité admirables. Ils montrent que, même dans les moments les plus sombres, nous savons faire preuve de courage et d'entraide. En tant que maire, je m'engage à plaider auprès des autorités nationales pour des moyens supplémentaires dédiés à la résilience face aux catastrophes naturelles.

J'en profite également pour rappeler que la loi oblige les propriétaires riverains à entretenir les cours d'eau, ce qui comprend les opérations relatives à l'enlèvement d'embâcles, de débris et d'atterrissements, flottants ou non, afin de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique.

Eau potable

Les travaux d'interconnexion des châteaux d'eau de Marolles-les-Buis avec celui de Coudreceau devraient aboutir dans le premier semestre 2025 et nous pourrons alors distribuer une eau potable, répondant aux critères de qualité de l'ARS.

Nous avons également lancé une étude patrimoniale de nos réseaux d'eau potable sur l'ensemble de notre territoire. Cette étude a pour objectif de définir la performance de notre réseau et notamment son rendement, mais aussi d'évaluer nos besoins en renouvellement des infrastructures pour les prochaines décennies. Afin d'assurer ce renouvellement mais également pour répondre aux exigences légales qui visent à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau, nous allons devoir investir massivement. La loi prévoyait un transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 mais il semble que cette obligation légale s'éloigne à nouveau. Je souhaite cependant qu'une réflexion à l'échelle intercommunale soit poursuivie car nous mesurons à travers les différentes études que les solutions ne pourront pas émerger sans coopération ou sans solidarité des communes les unes avec les autres.

Chaufferie biomasse

Nous lancerons cette année la construction d'une chaufferie biomasse à Coudreceau pour alimenter les classes de l'école, la salle des fêtes, la mairie, les deux logements communaux et la bibliothèque.

Nous souhaitons utiliser des combustibles issus des ressources locales, renouvelables et abondantes, ce qui doit nous garantir un coût qui varie peu et un approvisionnement de proximité. Nous opterons pour des chaudières polycombustibles capables de brûler du bois déchiqueté ou du miscanthus.

Urbanisme

Le marché d'aménagement de la seconde tranche du lotissement de la Maçonnerie a été attribué à l'entreprise PIGEON TP de Margon et les travaux sont supervisés par l'entreprise LUSITANO ingénierie. 17 nouveaux lots sont sortis de terre de part et d'autre de la rue de la Meulière qui est désormais bien dessinée. Certaines parcelles sont déjà réservées ce qui prouve l'attrait de ce lotissement et la vigueur de la demande.

Vous le constatez, malgré les incertitudes et les défis, Arcisses avance et je veux croire en notre capacité à surmonter ces épreuves.

Enfin, je souhaite rappeler que nous avons tous un rôle à jouer, à notre échelle. La transition écologique, tout comme la préservation de notre démocratie, commence par des gestes simples, mais aussi par une vigilance collective.

Le Maire : Stéphane Courpotin

Inondation octobre 2024

La nuit du mercredi 9 au jeudi 10 octobre 2024 aura, hélas, marqué la mémoire des trop nombreux arcissois qui ont subi les pires inondations de ces 50 dernières années. Ce sont en effet tous les habitants du Gué, certains habitants de la Poterie, d'Ozée, de la rue des Viennes, du quartier des Lavandières-La Marquisière– rue du Pré St Martin et même le 2 rue de la Cloche qui ont vu leur maison ou leur sous-sol envahi par les eaux. La Cloche a tellement débordé qu'elle est arrivée à quelques centimètres de la mairie et de l'Espace Socio-Culturel en milieu de nuit !



Il faut reconnaître que les 70 à 72 millimètres d'eau tombés en moins de 24 heures sur des sols déjà saturés, correspondant sensiblement à un mois de précipitation sont une situation exceptionnelle. Mais cela n'atténue pas les tourments causés par les dégâts subis sur de l'outillage, de l'électroménager, du mobilier, voire la perte d'un véhicule (Au 2 rue de la Cloche, il y avait 1 m 33 d'eau dans le garage en sous-sol !). **Si la reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle de la commune d'Arcisses a permis le remboursement d'une partie des dégâts supportés, sans prendre en compte le préjudice moral, ni les pertes financières liées à la vétusté des matériels !**

Hervé Dumas, (Centre Leclerc) conscient du traumatisme laissé par une telle situation, a fait preuve de solidarité en offrant des chèques cadeaux conséquents aux habitants de la commune d'Arcisses qui ont subi des préjudices importants dans leur résidence, leur garage ou dans le sous-sol de leur maison et qui se sont manifestés en mairie.



Nous le remercions pour ce mécénat réconfortant en un moment aussi difficile ! Depuis pour ne pas revivre une telle situation, le fossé qui longe la déviation a été recreusé pour tenter de limiter les inondations des rues des Lavandières, de la Marquisière et du Pré Saint Martin en permettant à l'eau d'aller en ligne droite plutôt que d'envahir les rues adjacentes.

Mais il faut avouer que ni l'entretien des berges par les riverains, ni le renforcement des systèmes d'alerte ou l'enlèvement des atterrissements ne suffiront à nous protéger de tels phénomènes météorologiques. Il faut même s'attendre à revivre de telles situations puisque les Gaz à Effet de Serre continuent d'augmenter. La disparition d'herbages, de fossés, de haies dans une région vallonnée comme la nôtre ne peut pas nous inciter à l'optimisme, même si les services d'état multiplient les réunions pour apporter des améliorations aux niveaux informations, secours, entretien des cours d'eau et précautions à prendre en cas de crues.

Concrètement, dès cette année, l'avenant au programme d'études préalable au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Sarthe, dont l'Huisne et ses affluents font partie, va être signé. Ce document va élaborer une stratégie concertée face au risque inondation et définir les actions à mettre en œuvre à différentes échelles pour tenter d'éviter des situations type 9-10 octobre dernier.

Notre CdC qui a la compétence Protection des Inondations va donc prochainement activer cette démarche du PAPI en 2 temps :

Phase 1 en 2025 : avec le concours de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, elle va établir un programme d'études préalables pour définir une stratégie et un programme d'actions.

Phase 2, dès 2026 : La mise en œuvre du PAPI en ciblant les zones à risques inondations, à la suite des diagnostics de la phase 1, se mettra en place. Il pourrait subventionner, jusqu'à hauteur de 80 %, des travaux chez les particuliers qui s'avèreraient efficaces pour protéger les biens de nouvelles montées des eaux.

Philippe Ruhlmann

Cérémonies 11 novembre



Les traditionnelles cérémonies du 11 novembre commémorant l'armistice de 1918 ont eu lieu aux monuments aux morts de Margon, Brunelles et Coudreceau. Ce fut le moment de rendre hommage à ces héros morts pour la France avec les dépôts de gerbes et les discours officiels.



Cérémonie vœux du Maire

Cette année, la cérémonie des vœux du Maire a eu lieu le mardi 14 janvier, ce fut l'occasion pour le Maire de faire un retour sur l'année écoulée et présenter les actions 2025 notamment la commercialisation des lots de la 2^{ème} tranche du lotissement de la Maçonnerie, mais également d'annoncer l'ouverture de nouveaux commerces. Stéphane COURPOTIN a présenté ses vœux à l'ensemble de la population d'Arcisses.

Cette cérémonie s'est terminée par le traditionnel pot de nouvelle année.



Info pratique

Depuis le 4 décembre dernier, la permanence qui était tenue par Francis DE KONINCK à la mairie annexe de Brunelles est désormais assurée les mercredis matin de 10h00 à 12h00 par Thierry CARLIER élu maire délégué de Brunelles depuis le 13 novembre 2024.

En dehors de ces horaires, il est toujours possible d'avoir un rendez-vous en contactant la mairie au 02 37 52 02 70

En route vers le numérique

La commune d'Arcisses en partenariat avec la Mutualité Française Centre-Val-de-Loire, propose un atelier pour favoriser l'accès à l'informatique pour les personnes de 60 ans et plus ayant un niveau débutant.



Ces ateliers se feront par groupe de 10 personnes maximum par séance à la mairie de Margon.

Les dates et horaires proposés sont :

Séances du matin :

Les **2 & 23 & 30** Avril 2025 de 10h00 à 12h30

Les **7 & 14 & 21 & 28** Mai 2025 de 10h00 à 12h30

Le **4** juin 2025 de 10h00 à 12h30

Les inscriptions se font en mairie de Margon, les premiers inscrits seront les premiers servis !!! Attention, il n'y a que 20 places...

Séances de l'après-midi :

Les **2 & 23 & 30** Avril 2025 de 14h00 à 16h30

Les **7 & 14 & 21 & 28** Mai 2025 de 14h00 à 16h30

Le **4** juin 2025 de 14h00 à 16h30

Recensement citoyen

Vous êtes un jeune Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ? Voici les informations importantes à respecter sous peine d'être bloqué dans votre parcours scolaire ou civique.

Le recensement, c'est dans le premier trimestre de vos 16 ans. Après l'avoir réalisé :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, BAC...) ou un concours administratif en France,
- Vous serez convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) car il faut avoir fait la JDC (ou avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, BAC...) à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir du 25^{ème} anniversaire,
- Vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter, ce que les élus vous encouragent à faire vivement.

Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile.

Le recensement à la mairie

Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile seul ou accompagné de vos parents dans le 1er trimestre de vos 16 ans.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois la démarche effectuée, vous obtenez votre attestation de recensement.

Le recensement en ligne

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer votre compte sur Service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne "[recensement citoyen obligatoire](http://recensement.citoyen.obligatoire)" puis de vous laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé (accès par identifiant et mot de passe).

Après traitement de votre demande en mairie, l'attestation de recensement sera déposée directement dans l'espace confidentiel de votre compte Service-public.fr (vous serez averti de sa mise à disposition par e-mail) : vous pourrez alors l'imprimer lorsqu'elle vous sera demandée sans risque de l'égarer !

Jimmy JOLY





E.Leclerc
ARCISSES - Margon



espace culturel
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc

Location
E.Leclerc

le monège à bijoux
E.Leclerc

P'auto
E.Leclerc

LA KITCHEN
by E.Leclerc MARGON

parapharmacie
E.Leclerc

E.Leclerc
DRIVE



ARCISSES - Margon
Centre Commercial de l'Espérance
Tél 02 37 53 49 00
www.e-leclerc.com/nogent

Les Fleurs d'Espérance

L'entretien des trottoirs sur le domaine public

Le Maire de la commune d'Arcisses par arrêté n°131/2024 demande aux propriétaires ou locataires de procéder à l'entretien des trottoirs sur la toute largeur, au droit de leur façade ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20 mètres de largeur.

En voici un extrait :

Article 2 : « Le désherbage doit être réalisé par arrachage, par binage ou méthode thermique. Le recours à des produits phytosanitaires ou chimiques est strictement interdit. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales ».

« Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou sable devant leurs habitations ».

Article 4 : « L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements. De même, les conteneurs destinés à la collecte doivent être remisés dans l'enceinte des propriétés respectives ».

Articles 5 : « Par mesure d'hygiène publique, les déjections animales sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux publics pour enfants ».

En cas de non-respect de cet arrêté, la responsabilité du propriétaire ou locataire est engagée.

Merci de votre participation à l'effort collectif citoyen.

Jimmy JOLY



Inauguration site de compostage



Le samedi 26 octobre 2024 une dizaine de personnes s'est réunie au stade de Brunelles, à Arcisses, pour inaugurer le nouveau site de compostage partagé.

Ce site a été installé par les services techniques d'Arcisses. Un grillage a été disposé sous les bacs afin d'empêcher toute visite par galerie des rongeurs. Les bacs de compostage ont été fournis gracieusement par le SICTOM, ainsi que des seaux de 10L pour que les utilisateurs puissent transporter leurs biodéchets de la cuisine jusqu'au site partagé.

L'inauguration s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié, offert par la mairie d'Arcisses.

Si vous êtes intéressés, il est toujours possible de récupérer un bac en mairie annexe de Brunelles pendant la permanence du mercredi matin.

Francis DE KONINCK

Votre bibliothèque

Pour une lecture gratuite ...

En 2024, 45 nouveaux livres qui suivent les sorties littéraires ont été mis à la disposition des lecteurs. A ces nouveautés, s'ajoutent 100 livres prêtés par la Médiathèque Départementale d'Eure et Loir (MDEL) et le fonds de livres de la bibliothèque locale.

Vous pouvez tous profiter de ces ressources **le mercredi de 16h à 18h et le vendredi de 15h30 à 17h30**. Hormis les romans, documentaires, BD ...pour adultes, jeunes et enfants vous pouvez emprunter des jeux de société.

En 2024, deux rencontres ouvertes à toutes et à tous ont été organisées pour découvrir ces jeux, moment agréable apprécié de tous.

Pour 2025 :

Un nouveau rendez- vous « jeux de société » avec la participation de la ludothèque de Nogent-le-Rotrou sera programmé.

Une nouvelle édition de l'heure du poème aura lieu le **SAMEDI 15 MARS A 15H à LA BIBLIOTHEQUE de Coudreceau** avec **Garance Duart** comédienne, accordéoniste, et chanteuse

- La Caravane des Poètes,
- La Compagnie Textes et Rêves,
- Les Bibliothécaires,

vous invitent à partager un agréable moment de poésie.



Nicole Gauthier

Rencontre avec un jeune auteur

Benjamin Stock, habitant de Coudreceau – Arcisses- a reçu le 7 novembre 2024 à Paris le Prix de Flore pour son 1^{er} roman « Marc ». Ce prix littéraire est décerné chaque année depuis 1994 à un jeune auteur prometteur.

Invité à la bibliothèque, pour un échange autour de son livre, Benjamin a répondu aux questions des bibliothécaires et de Messieurs Courpotin, Carlier et Vaudron, il a ainsi présenté son ouvrage et aussi le chemin du livre entre l'écriture et l'édition.

SON ROMAN « MARC » raconte l'histoire de David, un jeune dirigeant de start up qui découvre l'existence d'une communauté secrète de lecteurs de Marc Lévy ainsi que les messages secrets qui apparaissent dans son œuvre.

Quelle est donc cette conspiration que David pense avoir perçue dans les textes de Marc Lévy ? Le complotisme au cœur d'un roman humoristique et un peu loufoque A découvrir !!!!

A l'issue de cet échange sympathique, Benjamin a dédié et offert un exemplaire de son roman à la bibliothèque municipale.

Benjamin conclut : « c'est cool d'avoir vu son livre être édité une fois dans sa vie, maintenant il faut essayer de transformer l'essai avec un 2^{ème} roman »

Déjà des idées...

Nicole Gauthier



Lotissement de la Maçonnerie à Margon

L'aménagement de la deuxième tranche avance à grand pas. L'entreprise PIGEON TP finalise les travaux de revêtements et de finition de la voie de desserte et l'élargissement du chemin de Bourdigal. Les 17 lots supplémentaires seront commercialisés d'ici quelques mois, les pré-réservations sont déjà possibles en mairie.

A noter qu'il reste quelques lots disponibles sur la première tranche et sur le site de la cour Jouvet.



Accessibilité des églises

Les églises de Brunelles et Coudreceau seront prochainement accessibles aux personnes à mobilité réduite ; des travaux d'aménagement sont en cours. Une ancienne porte sera réouverte et permettra d'accéder de plain-pied à l'intérieur de chaque édifice, et ainsi éviter le franchissement des 6 marches à Brunelles ou des 9 marches du perron de Coudreceau.

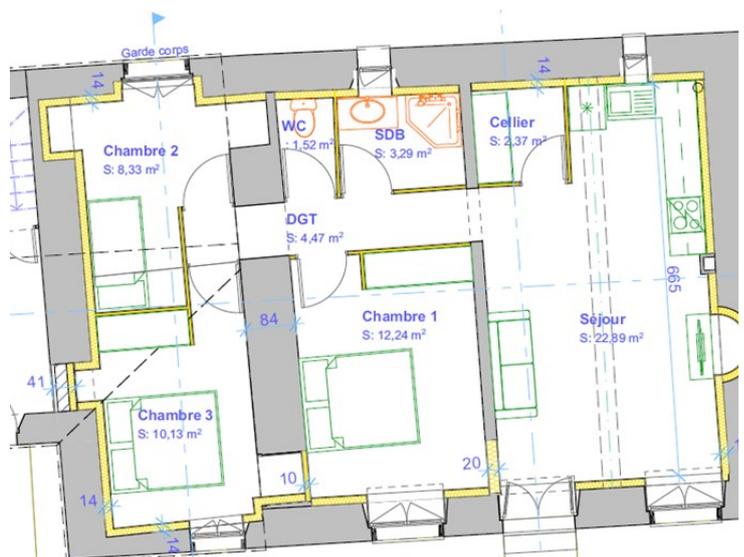


Logement au Rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Coudreceau

Le logement, libre depuis plus d'un an va être entièrement restauré en ce début d'année. La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par le cabinet Anamorphose de Châteaudun. La consultation des entreprises s'est déroulée en décembre, et le chantier devrait débuter dans les prochaines semaines.

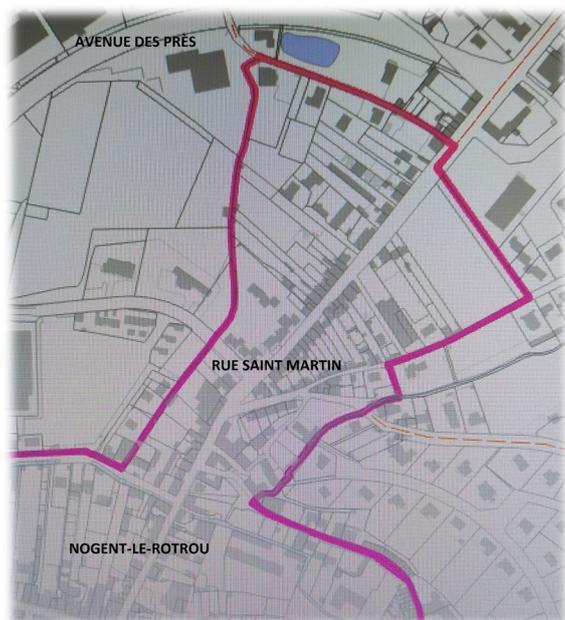
Le logement comprendra, après réhabilitation : 1 séjour/cuisine, 3 chambres, salle de bain, WC et cellier.

Francis DE KONINCK



4 mars 1836 - Le rattachement de la rue St Martin à Nogent-le-Rotrou

Le 22 novembre dernier, à la suite des inondations de la rue de Ruet, un journal local s'étonnait « d'un découpage démographique peu commun » : un côté de la rue est nogentais, l'autre dépend d'Arcisses ! Il est probablement opportun de rappeler l'origine de ce « découpage peu commun ». Il est, en effet, logique de se demander pourquoi la limite de commune entre les parties agglomérées de Nogent-le-Rotrou et d'Arcisses est aussi peu cohérent.



Au lendemain de la révolution française, le découpage suivait logiquement le Val Roquet-les Viennes, à l'exception d'une petite enclave hébergeant une garnison militaire et donc raccordée à Nogent-le-Rotrou (qui fut ensuite l'hôtel du Soleil d'Or puis plus récemment Dépann'Auto). La rue Saint Martin était donc margonnaise à cette époque.

La lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal de Margon après 1833 explique comment on est arrivé au découpage actuel à la suite d'un différend sur l'octroi de Nogent-le-Rotrou situé rue Saint Martin, donc sur Margon !

Mais avant, un petit rappel historique sur l'octroi s'impose.

Véritable système de « douane locale », l'octroi était une taxe particulièrement importante pour les revenus communaux. Toutes les denrées, tous les biens, matériaux et produits destinés à la

*consommation ou aux fabrications locales en provenance de l'extérieur de la commune étaient taxés par le biais de cette imposition indirecte et cette perception venait grossir les recettes communales. Cette taxe était donc une sorte d'ancêtre de la T.V.A appliquée au niveau des localités d'une certaine taille. La ville « octroie » l'entrée de marchandises en échange d'une taxe. L'octroi est également le nom du bâtiment, lieu de perception de cette taxe. Cet impôt apparaît en France dès le XIII^{ème} siècle, mais les rois s'approprient peu à peu une partie de cette lucrative recette à partir du milieu du XVII^{ème} siècle. **Il est donc logiquement aboli en 1791 après la Révolution, conformément au principe d'égalité devant l'impôt.** Mais, très vite, on se rend compte du manque à gagner pour les municipalités. Aussi le Directoire, le Consulat et, enfin, l'Empire le réinstaurent. En 1897, une loi votée par les députés permet aux maires de supprimer l'octroi, mais sans compensation pour les municipalités qui renoncent à cette taxe ! Cette capacité fut bien évidemment très rarement utilisée ! Durant la Seconde Guerre mondiale, on se rendit compte que l'octroi, toujours en vigueur, accroissait encore plus les difficultés d'approvisionnement des denrées comestibles. L'octroi fut donc supprimé définitivement en 1943.*

Une délibération du Conseil Municipal de Margon du **28 juillet 1834** rappelle que **les habitants de la rue Saint Martin et de la partie agglomérée de Margon proche de celle-ci demandent qu'ils soient affranchis du droit d'octroi de Nogent-le-Rotrou pour des raisons d'équité, de justice sur l'ensemble de la commune.** Margon touche néanmoins une indemnité de compensation pour la perception de l'octroi sur sa commune.

Une délibération du Conseil Municipal de Nogent-le-Rotrou du **12 juillet 1834** montre que ses élus persistent à demander **l'extension de la perception des droits d'octroi sur cette rue conformément à une ordonnance de 1824. Le Conseil Municipal de Nogent-le-Rotrou demande, en cas de non succès du maintien de l'octroi sur Margon, la réunion de la partie agglomérée de Margon à la ville de Nogent-le-Rotrou.**

J.L Debray, Maire de Margon de l'époque ; argumente pendant la procédure de demande de rattachement :

- que la perception de l'octroi ne peut s'appliquer par manque de population,
- que l'indemnité de compensation pour la perception de l'octroi est insuffisante,
- qu'une commune ne peut « anéantir » sa voisine,
- que Margon, qui n'a que 706 habitants, deviendrait sans importance en perdant de nombreux résidents,
- que le nouveau découpage ne reposerait pas sur des limites crédibles.

Il évoque également **que Nogent-le-Rotrou n'a pas les 6 000 habitants requis** pour être considérée comme une grande ville et donc la rue St Martin ne peut être considérée comme une banlieue.

Malgré une procédure de 3 ans, le Maire de Margon, ne peut empêcher le rattachement de cette rue avec ses jardins à la commune de Nogent-le-Rotrou (décret royal du 4 mars 1836). Louis-Philippe est le dernier roi à avoir régné en France, entre 1830 et 1848.

Après cette lecture, la compréhension du découpage de la limite Margon-Nogent se comprend mieux!

Mais le rattachement ne concernait que les « rapports civils », pas le « ressort du culte ». Cette situation pose donc des problèmes pour la « police des sépultures » ! Le Conseil Municipal de Margon demande donc « que les habitants de la rue St Martin restent réunis pour le spirituel à la "succursale" de Margon », et qu'ils soient « assujettis aux réparations et réfections de l'église et du presbytère ».

En 1901, les registres du conseil Municipal montrent qu'une polémique active existe toujours : certains habitants de la rue Martin n'acceptent toujours pas leur rattachement à Nogent-le-Rotrou et donc de faire partie de la paroisse Notre-Dame (pourtant beaucoup plus proche) !

Heureusement tout ceci n'est plus d'actualité, la loi du 9 décembre 1905 sépara définitivement l'église et l'état !

Philippe Ruhlmann

Hommage au Sous-Lieutenant Pierre LEPLANG

Après le débarquement du 6 juin 1944, la guerre continue en Normandie et se déplace rapidement vers le Perche : les alliés progressent grâce à l'aide de la résistance très active et des maquisards. Le 11 août 1944, la ville de Nogent est libérée. Un drame va se jouer sur la commune de Brunelles le lendemain. Le sous-Lieutenant Pierre Leplang vole à bord d'un spitfire de la Royal Air Force accompagné du Sergent Louis Trouillet évoluant sur un autre appareil : ils escortent des bombardiers lorsqu'ils sont pris en chasse par sept Messerschmitt allemands : l'appareil de Pierre Leplang est touché et il s'écrase en flammes au lieu-dit Le moulin des pierres, le malheureux pilote a péri en partie carbonisé et son identification sera difficile à établir : l'un



des avions allemands est abattu à proximité de la ferme de la Chardonnière et les occupants capturés. En 1940, Pierre LEPLANG avait rejoint l'Angleterre et le 1^{er} janvier 1943, il est affecté au 340^{ème} escadron de la RAF. Une plaque portant son nom est présente sur le monument aux morts de Brunelles. Il n'avait que 25 ans (sources : Mr Bruyelle historien, Mr Raymond Ducoeurjoly et la mairie de Brunelles).

Jean-François TICOT ancien secrétaire de mairie



TAXI GOSNET
TAXI CONVENTIONNÉ

06 07 11 40 28
LA HERPERIE BRUNELLES
28400 ARCISSES

transportsfee@gmail.com
www.transportsfee.com



depuis 30 ans
à votre service

**AMBULANCES
Charles**

- Ambulances
- VSL
- Taxis
- Installation et gestion de téléassistance

Charles Ambulances
50 avenue de Paris - 28400 MARGON

02 37 52 15 58
contact@ambulances-charles.fr
www.ambulance-charles.fr

Liaison SAMU
Taxis 7 places

DE NOS PETITS A NOS ANCIENS

Ecole de Margon



Après les sorties de l'automne sur les mammifères, Cédric Beaudoin de l'association la Reinette Verte, le référent scientifique du projet, a accompagné les élèves lors de cette sortie destinée à faire l'inventaire des oiseaux présents sur l'aire terrestre éducative du Bois du Cruchet. 57 oiseaux de 16 espèces différentes ont pu être identifiés. Pour cela, nous avons écouté leurs cris et leurs chants et nous les avons observés aux jumelles et à la longue vue. Pinsons, mésanges, sansonnets... mais aussi des espèces plus rares comme le grosbec casse-noyau ou le troglodyte mignon.

Ecole de Brunelles

En première période, les 2 classes de l'école de Brunelles ont participé à une initiation au judo avec Robin Beaumont, animateur diplômé.

Ronardo, la mascotte, a participé à la dernière séance avant de remettre un diplôme à tous les élèves.



Au mois d'octobre, les élèves de GS-CP ont nettoyé le jardin et récolté les pommes. Quelques pommes ont été utilisées en classe pour réaliser de la compote et les autres ont été confiées à une maman d'élève pour fabriquer du jus de pommes.

Tous les élèves de l'école ont pu goûter au jus de pommes car plusieurs bouteilles nous ont gentiment été offertes.



Cette année, les enfants ont pu assister au spectacle de Noël « Le Noël du Yétou ».

BRICOMARCHÉ
MAISON - JARDIN

MORTAGNE-AU-PERCHE NOGENT-LE-ROTROU

Tél : 02.33.83.35.14

Tél : 02.37.53.52.52

Du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 & de 14h00 à 19h00

Du lundi au samedi
de 9h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 19h00



AGENCE DE NOGENT-LE-ROTROU

1 La Borde - MARGON - ARCISSES - B.P. 80001

28402 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX

Tél. : 02.37.52.59.54

Mail : nogentlerotrou@groupe-pigeon.com

Ecole de Coudreceau

Les enfants de l'école de Coudreceau ont pu lors de cette période pratiquer diverses activités :

Judo

Grâce au Judo Club de Nogent et à l'intervention de Pierrick, la classe élémentaire a eu le loisir et le plaisir de vivre des séances de judo à l'école.

Cinéma

Pour Noël, chaque classe est allée au cinéma voir un film de Noël : « Les ours gloutons au Pôle Nord » pour les maternelles et « Angelo dans la forêt mystérieuse » pour les élémentaires.

Atelier cuisine

Pour Noël, la classe élémentaire a fait un atelier cuisine pour confectionner des roses des sables en forme de sapin.



Fête de Noël

Nous avons organisé une fête de Noël durant laquelle le Père Noël nous a rendu visite et nous a gâté avec plein de cadeaux pour les classes et l'école : pâte à modeler, jeux de société, Tonies, trottinettes... On a chanté et on a dansé. On avait aussi organisé un marché de Noël où on a vendu des fabrications de Noël préparées en classe avec l'aide des Parents (suspensions, centres de table, pots à cookies, photos de Noël). C'était une très belle journée !!!!

Vœux à la MARPA



Stéphane COURPOTIN et les membres du CCAS ont présenté leurs vœux 2025 aux résidents et leurs familles, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MARPA.

Nous nous sommes rassemblés pour partager la galette des rois, moment convivial très apprécié de tous chaque année. Cela permet aussi d'échanger sur les événements qui se sont déroulés l'année précédente et des projets 2025 sur la MARPA.

Colis CCAS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, 359 colis ont été distribués à nos aînés (194 colis pour 1 personne, 141 colis pour 2 personnes et 24 colis pour la MARPA). Les colis étaient composés d'un bloc de foie gras de canard, d'une terrine de volaille, d'une bouteille de Bergerac ou encore de guimauves et de truffes fantaisies.

Les bénéficiaires ont fortement apprécié les colis offerts par le CCAS.



David LAMBERT - Chocolatier à l'Espérance

David Lambert, le 31 octobre dernier, a décroché une tablette d'Or au concours national du Club des Croqueurs de Chocolat, après avoir remporté l'Award de l'équilibre en 2023. Signalons qu'il est le seul chocolatier du département à être récompensé par ce jury en 2024.

Des pairs qui ont salué cette distinction en affirmant « La première fois, cela peut être un coup de chance ; la deuxième fois, c'est forcément un coup de Maître ». Nous le félicitons également et vous invitons à découvrir ses chocolats (constitués de produits français, voire locaux dès que cela est possible) si ce n'est déjà fait ! Rappelons qu'il réalise également des gâteaux exceptionnels et, dès que les températures sont clémentes, il produit de savoureuses glaces artisanales.



Dégrif Mania

Depuis le 8 janvier 2025, le magasin de vêtements Dégrif Mania, de Laurent Tamalet, est en liquidation.

Pourtant, l'enseigne avait bon espoir en s'installant en novembre 2013, dans les locaux de plus de 1 000 m² de l'ancien centre culturel Leclerc, 13, rue Paul Eluard. Dégrif Mania arrivait alors avec son concept de produits dégriffés ; c'est-à-dire avec des vêtements, des accessoires, du linge, et quelques objets de décoration ou des produits d'hygiène, tout ceci à des prix défiant toute concurrence.

Les ravages du Covid avec la perte de la moitié du chiffre d'affaires, l'importante hausse du prix de l'énergie depuis 3 ans, l'inflation et la perte de pouvoir d'achat pour les Français, l'augmentation régulière des achats sur internet, telles sont les causes réelles de cette fermeture.

Jardi E.Leclerc

La jardinerie VillaVerde, située 12 avenue des Prés, a fermé ses portes le 7 décembre dernier.

Des travaux de remise en état des locaux et des mises en conformité à la législation sont nécessaires avant que l'enseigne "Jardi E. Leclerc" s'y installe. Spécialistes du végétal et de l'univers du jardin, les jardinerie E. Leclerc, ont la puissance

d'une enseigne qui comporte plus de 100 magasins similaires en France pour vous permettre simplement de jardiner sans avoir à trop dépenser. Il devrait présenter une gamme d'outils de jardinage motorisés qui devrait partiellement suppléer à la fermeture d'AME Motoculture et Loisirs, au 42 avenue de Paris.

L'ouverture est prévue au printemps prochain dans des locaux rénovés.



2 avenue de Paris

Un nouvel espace commercial est en voie de formation à proximité de la boulangerie "Maison Madeleine". De nouveaux bâtiments y sont érigés et en voie d'achèvement, les abords restent encore à réaliser.

Cet espace devrait accueillir plusieurs enseignes, le conditionnel s'impose puisqu'à l'heure où cet article est rédigé, rien n'est encore signé. Sont donc pressentis : un salon de coiffure, la relocalisation de "Perche Bike" qui est actuellement situé au 53 rue des Viennes dans un environnement qui ne favorise pas son développement, une boucherie avec l'installation d'un ancien élève de l'école de Margon et ami de Valentin Pesnaux.

MARGON

DIMANCHE 2 MARS 2025

FOIRE AUX ARBRES



TOUT POUR LES PARCS ET JARDINS
ORGANISATION : ASSOCIATION FESTIV'HALLE - MAIRIE - 28400 ARCISSES

© 2025 - Margon - Arcisses - 06 27 48 03 15

COUDRECEAU

Arcisses

Salle polyvalente

Exposition

Loisirs créatifs et Artisanat

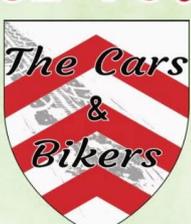


Dimanche 30 mars de 10h00 à 18h00



Rendez-vous de

de 9h
à 14h



MARGON



2 & 4 ROUES

DIMANCHE 30 MARS

PARKING E. Leclerc

Food Truck - Buvette
Informations : David BINET - 06 62 85 48 03

© 2025 - Margon - Arcisses - 06 27 48 03 15



Anuka

en CONCERT

Mantras & Chants intuitifs au son des tambours

samedi
29 mars
à **20h30**

à la salle des fêtes de Margon

rue de la cloche - 28400 Arcisses



Laissez-vous porter par l'énergie positive et apaisante des chants mantras, et laissez votre cœur voyager avec les chants intuitifs en langage de l'âme au son des tambours.



Nous sommes de retour suite à votre accueil chaleureux ...

Entrée sur place : 10 euros

▶ YouTube [aux tambours de l'âme](#) ▶ YouTube [namah om](#)

renseignements au 06 27 14 53 57

Rassemblement The Cars Bikers 28

Le 29 septembre dernier a eu lieu le grand rassemblement annuel autos/motos de notre association. C'est sous une fraîcheur hivernale que cette journée s'est déroulée mais elle n'a pas arrêté les participants qui ont été très nombreux à avoir répondu à notre appel ainsi que les visiteurs qui ont également été au rendez-vous. En effet ce sont plus de 400 voitures et 350 motos qui ont fait le déplacement tout au long de la journée pour notre plus grand plaisir !



Un vrai régal pour les passionnés de belles mécaniques, anciennes ou récentes, qui ont pu déambuler devant les mobylettes des Mobeurs du Perche, des Hot rod, des Combi Volkswagen, des Lotus, les 4L Trophy de 2025, des Chevrolet, des Harley Davidson,... Il y en avait pour tous les goûts. A noter également le passage en début de journée du Club Mustang France dont les membres sont venus avec 25 Mustangs : il n'en fallait pas moins pour occuper toute la rue de la Halle !

Comme lors de la précédente édition, mettre l'accent sur le handicap et la sécurité routière nous tenaient particulièrement à cœur : l'Association des Paralysés de France d'Eure-et-Loir (parcours et témoignages de sensibilisation au handicap), l'association Pour les sourires de Sohan (collecte de canette de sodas pour l'achat d'un véhicule adapté pour le petit Sohan), Arnaud Toupense acteur du film « Un p'tit truc en plus » d'Artus, le SDIS 28 (démonstration secours routier) ainsi que le service sécurité routière de la DDT 28 (mise en place d'un test chocs, d'un simulateur 2 roues, d'un éthylorborne,...) ont accepté de participer à notre évènement. Il y avait aussi l'arsenal des pompiers euréliens, le Club des anciens de l'UIISC1, nos amis bikers d'Adgarios et des Compagnons de Galère, le stand professionnel de drift de David Meunier ainsi que ceux des garages locaux. Au niveau des animations nous avons le baptême en limousine ou en voiture de police américaine Mustang Swat et pour les enfants : les mascottes Stitch et Bumblebee, notre structure gonflable ainsi que le parcours découverte en motos, quads et draisienne.



Cette année, nous avons également rajouté une brocante ainsi qu'un marché artisanal.

Cet évènement fut une magnifique réussite pour les 1 an de l'association et toujours dans une très belle ambiance ; nous avons eu énormément de retours positifs qui nous encouragent dans nos projets futurs. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 28 septembre prochain.

David BINET, Président de The Cars Bikers 28

Les Fleurs d'Espérance

**Nos Artisans Fleuristes
sont à votre écoute
pour tous vos événements :
Mariage, Anniversaire,
Baptême, Deuil...**

Tel : 02.37.53.48.49.

dans votre Galerie E.Leclerc  ARCISSSES - Margon

Rando Beaujolais Sentiers du Perche



Le 26 novembre 2024 nous avons organisé notre traditionnelle randonnée dite « rando Beaujolais », suivie d'une dégustation de beaujolais nouveau.

Pour nous ce fut plutôt mouvementé du fait de la météo. La dégustation de beaujolais, qui a rituellement lieu le 3^{ème} jeudi de novembre, aurait dû se dérouler le 21. Mais les cieux n'étaient pas avec nous et le jeudi 21 dès potron-minet nous recevions de la préfecture des alertes météo.

Il a donc été décidé de la reporter, dans un premier temps au vendredi suivant, et finalement au mardi 26 novembre. Nous avons donc prévenu au plus tôt nos fournisseurs : la boulangerie d'Emilie et la supérette Marché U, qui nous ont unanimement dit qu'ils ne voyaient aucun inconvénient majeur à ce report. Nous tenons à les en remercier.

Pendant la préparation de la salle 3 randonnées étaient proposées :

- 🌿 11 km encadrée par Guy et suivie par 23 personnes
- 🌿 11 km encadrée par Didier et Daniel et suivie par 22 personnes
- 🌿 6 km encadrée par France et Xavier et suivie par 22 personnes

Cet évènement nous rappelle Joël qui nous disait : « cette année, le beaujolais aura peut-être le goût de banane ou de cerise mais selon la police il risque d'avoir un goût de prune ou d'amande. »



Guy BIDAULT - Président des Sentiers du Perche

DS Electricité
Scattarelli David
06 08 92 03 42



*À votre écoute et à votre disposition :
Savoir-faire, expertise, diagnostic, mise en conformité, dépannage,
installation neuve et rénovation, automatismes, alarmes,
interphonie, chauffage, ventilation et énergies renouvelables*

ds.electricite@orange.fr - www.dselectricite.fr

Brunelles Arcisses

La Saint Nicolas

Les conditions étaient réunies pour que la Saint-Nicolas soit une réussite avec une belle participation des exposants qui ont permis d'emplir la salle polyvalente en offrant au public une belle variété de produits artisanaux : tournage du bois, cartonnage, couture, bijoux, céramique, décors divers...

La halle était elle aussi bien remplie avec des produits plus gastronomiques : pain et pâtisseries, charcuterie et fromages, chocolats, friandises, vins, miel, fruits...



Entre ces deux lieux se dressait le stand de l'association festiv'halle, organisatrice de la manifestation. C'est le lieu de la restauration avec les habituelles tartes alsaciennes : (les flammenkuches), les gaufres-sapin, les crêpes, les huîtres, le vin chaud, le café...

La météo clémente a permis que toutes ces activités se tiennent dans la bonne humeur et le plaisir d'être ensemble.

Les parents, les enfants de l'école Robert Doisneau occupaient la salle du Conseil Municipal et exposaient des créations décoratives, des petits gâteaux secs, du jus de pomme, de la barbe à papa... Le but étant de renflouer la coopérative scolaire.

Le Téléthon

Pour la troisième année consécutive, le Marché de la Saint-Nicolas accueille le Téléthon.

Les associations locales proposent des activités au bénéfice de l'AFM Téléthon.

La Boule Margonnaise a organisé une rencontre le samedi 30 novembre après-midi, les Sentiers du Perche ont proposé 2 randonnées de 6 à 7 kms : une à 10 heures, une à 14 h 30, le Cyclo Sport Margonnais a organisé le matin une sortie VTT de 17 ou 34 kms.

Après une animation dans la galerie marchande du centre commercial, le Margon Rollers Sport a mis en place une balade en Rollers de la Marpa à l'esplanade de la mairie avec bon nombre de jeunes patineurs.

L'après-midi, l'association Perche Stallions a assuré une très belle animation de danse country qui a connu un franc succès.

L'association Festiv'halle participe pleinement au Téléthon puisqu'une bonne partie des bénéficiaires viennent « gonfler la cagnotte ».

Merci infiniment à ces associations et leurs membres actifs d'avoir permis de collecter la très belle somme de 1 300 € au bénéfice de la recherche médicale.

Expérience à renouveler en 2025 avec, nous l'espérons, encore plus d'associations investies.



Exposition peinture

En Octobre 2024, la 15^{ème} exposition d'arts était organisée par l'Association Fêtes et Loisirs à Coudreceau (AFLAC).

Tableaux réalisés à la peinture à l'huile, à l'aquarelle, au pastel, à la mine de crayon, sculptures, photos, carnets de voyage... les nombreux visiteurs et les élèves de l'école de Coudreceau ont apprécié les œuvres proposées par 30 artistes et le groupe des aquarellistes locaux.



Une nouvelle fois, des œuvres de grande qualité, riches en couleurs et présentant une belle diversité de thèmes et de techniques étaient exposées au regard attentionné et curieux des amateurs d'Art.

Nicole GAUTHIER

Concert « Au cœur des Ames »



Le 12 octobre dernier, la salle des fêtes de Margon a vibré au son du groupe « Anouka ».

Né de l'union de deux univers musicaux, Aux tambours de l'Ame et Namah Om, le groupe s'est réuni afin de proposer une prestation unique.

Composé de Lilou et Annie au chant et au tambour, de David à la guitare et de Pierre au tambour, Anouka a su toucher, par sa belle énergie le cœur des 77 spectateurs présents ce soir là.

Pendant plus de 2h30, avec un mélange de mantras et de chants intuitifs, cette soirée fut remplie d'émotion et de partage.

Anouka, s'est déjà produit au Circonflex, chez des particuliers ou encore au Chemin de l'Eveil à Chartres.

Vous pourrez les retrouver le samedi 29 mars, à la salle des fêtes de Margon pour un nouveau concert.

Des cd (au prix de 10 €) ainsi que des clés USB (15 €) de leur composition sont disponibles à la vente.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Lilou au : 06 27 14 53 57

Véronique HOCHEDÉ



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

27 Rue Abbé Beulé 28400 Nogent le Rotrou

Tél. 02 37 52 16 68

 [groupama.fr](https://www.groupama.fr)

 Groupama Centre Manche

Les activités du Comité des fêtes de Brunelles

Le 16 novembre, la traditionnelle soirée fruits de mer a rassemblé 45 convives à la salle polyvalente.

Le comité a enregistré une forte fréquentation au loto de Noël le dimanche 1^{er} décembre puisque près de 140 joueurs dont une vingtaine d'enfants, sont venus tenter leur chance. Les principaux lots étaient une location d'une semaine pour 4 personnes, plusieurs bons d'achats, une friteuse « air fryer » et un lot de viande de la « ferme de la Bouverie ».

Concert MVPBC en l'église de Brunelles

L'association de mise en valeur du Patrimoine de Brunelles et Champrond (MVPBC) a organisé un concert en l'église Saint Martin de Brunelles le 9 novembre dernier. Sous la direction de Christian Monchaux, vingt-cinq choristes des Ménestrels du Perche (Nogent le Rotrou) et de la clé des chants (la loupe) ont présenté un répertoire d'une dizaine d'œuvres variées allant de Christopher Tye à Jacques Brel, en passant par Haendel et Mozart. Le public de près de 70 personnes a été emporté dans ce voyage musical de qualité.



Restauration de la statue de Saint Léonard Noblat

L'association de sauvegarde du patrimoine (MVPBC) a souhaité mettre en valeur une statue de Saint Léonard de Noblat, qui reposait dans un placard de la sacristie de l'église Saint Martin de Brunelles.

Cette statue en pierre polychrome du XVIII^{ème} siècle, d'une hauteur de 81 cm a été confiée à Mme Laetitia Guillemain, restauratrice d'œuvre sculptée à Saint-Germain-de-la-Coudre.

Après plusieurs semaines de nettoyage, collages, bouchage et quelques retouches colorées dans « l'Atelier du Paradis », Saint Léonard a retrouvé l'édifice religieux qui l'abritait.



Avant et après restauration

Selon son hagiographie, Léonard demanda à Clovis I^{er} de lui octroyer le droit de visiter et éventuellement de libérer les prisonniers qu'il jugerait dignes de l'être, et cela à tout moment. C'est ainsi que Léonard libéra un grand nombre de prisonniers et devint leur saint patron. Toujours selon sa légende, il pria pour que l'épouse du roi des Francs mit au monde un enfant mâle, ce qui advint. En récompense, il lui fut donné des terres à Nobliacurn (Noblat), aujourd'hui en Haute-Vienne, où il fonda une abbaye. Un village s'établit à l'entour, qui fut nommé en son honneur Saint-Léonard-de-Noblat.

Les prisonniers qui l'invoquaient du fond de leurs geôles voyaient leurs chaînes se briser. Ils le rejoignaient alors, apportant les fers rompus, et les lui offraient en hommage. Beaucoup restaient avec lui, travaillant dans les bois et les champs et retrouvant ainsi une vie honnête.

Le Tombeau de saint Léonard, situé à l'intérieur de l'église de la collégiale Saint-Léonard, dans le croisillon sud, est surmonté de sa chaîne de prisonnier. La tradition veut que les femmes désirant se marier et procréer viennent toucher le verrou.

Il est fêté le 6 novembre et est le saint patron des prisonniers, des femmes en couches et des enfants malades.